

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

 $\underline{Accueil} > \underline{Abonnements} > \underline{Bulletin\ Officiel} > \underline{n^\circ\ 39\ du\ 27\ octobre\ 2011} > \underline{Enseignement\ supérieur\ et\ recherche}$

BULLETIN OFFICIEL N° 39 DU 27 OCTOBRE 2011

Le bulletin officiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche publie l'actualité des textes réglementaires : décrets, circulaires, arrêtés, notes de service, avis de vacances de postes, etc. Il édite également des numéros spéciaux et hors série.

ÉCOLES NORMALES SUPÉRIEURES

Conditions d'admission des élèves par concours

NOR : ESRS1100310A arrêté du 29-9-2011 ESR - DGESIP

Article 1 - L'article 1 de l'<u>arrêté du 9 septembre 2004</u> susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« Article-1 - Pour les concours d'admission (groupes, sections ou séries) dans chacune des écoles normales supérieures, le nombre de postes offerts, leur répartition, les dates d'ouverture et de clôture des inscriptions obligatoires pour les candidats et l'adresse du ou des sites internet présentant la ou les procédures d'inscription sont fixés, chaque année, par leurs présidents ou directeurs respectifs.

Les dates des épreuves écrites de ces concours sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur ».

Article 2 - L'article 17 de l'arrêté du 9 septembre 2004 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« Article-17 - Pour une même session, les postes non pourvus peuvent être reportés d'un concours sur un autre par leurs présidents ou directeurs des écoles normales supérieures ».

Article 3 - Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle, la directrice de l'École normale supérieure, le président de l'École normale supérieure de Cachan et le président de l'École normale supérieure de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 29 septembre 2011

Pour le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,

Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle, Patrick Hetzel

ABONNEMENT

Abonnez-vous à l'alerte courriel pour recevoir chaque semaine le sommaire du B.O. :

S'abonner au sommaire

Se désabonner

ARCHIVES B.O.

Retrouvez tous les B.O. numériques du M.E.S.R.

bulletins officiels 2011

bulletins officiels 2010

bulletins officiels 2009

bulletins officiels 2008

MENTOR

Recherche de textes réglementaires parus au B.O. et

au J.O. du M.E.S.R. et du MEN

Mentor vous permet de consulter :

les références des textes parus au B.O. ou au J.O. après 1987 l'intégralité des textes s'ils sont postérieurs à juillet 1989 pour le B.O. et à juillet 2003 pour le J.O.

Le moteur de recherche Mentor

ADRESS'RLR

Adress'RLR est le nouveau site juridique du M.E.S.R. et du MEN

Cette base de données permet l'accès :

au droit de la recherche et des enseignements scolaire et supérieur aux textes en vigueur utiles à la direction et à la gestion des services

1 sur 2 28/10/2011 15:29

et établissements relevant du MEN et du M.E.S.R.

Adress'RLR, la base de données juridique M.E.S.R.-MEN

2 sur 2 28/10/2011 15:29